

BULLETIN N° 33 du 11 mars 2020

EDITORIAL

ORAGES, UN PEU D'ESPOIR ! NE SERAIT-CE QU'UNE ECLAIRCIE ?

Depuis un an le SECDEF a maintenu les relations et les échanges avec les acteurs de l'eau en harmonie avec la Mairie de Fresnes. Ainsi le SECDEF reste un correspondant reconnu des "Administrations".

En participant, aux réunions de la CLE (commission locale de l'eau) dans le cadre du SMBVB, le SECDEF n'a eu de cesse d'évoquer la réalisation du Bassin du Moulin de Berny. Deux lettres ; dont la dernière cosignée par les Maires de Fresnes et d'Antony ; ont été adressées au Préfet du Val de Marne (Préfet du Bassin Versant de la Bièvre), afin qu'il organise la conférence de financement en panne depuis plusieurs années.

Le 18 décembre, le SIAAP et M Bell Loch (CD94 et Vice-Président du SIAAP) nous offraient un cadeau de Noël : le SIAAP acceptait la maîtrise d'ouvrage et surtout sa participation financière à hauteur de 50% pour la réalisation du Bassin.

Mais il fallait trouver les autres 50 % et l'intervention de la Préfecture était encore sollicitée, pour organiser la conférence de financement tellement attendue.

C'est ainsi que Madame la Sous-Préfète de l'Hay les Roses est intervenue en personne à la CLE du 27/2/ 20... pour calmer notre enthousiasme !

Mme la Sous-Préfète va organiser rapidement une commission de « techniciens », pour définir une méthode, avant de réunir la conférence de financement.

Mais nous (vous) les sinistrés (adhérents ou non du SECDEF) devons-nous encore patienter ? Nous avons argué de votre souffrance lors des évènements de plus en plus fréquents et de votre angoisse aux approches des orages, pour dire que le temps était maintenant à l'Action tant les solutions techniques sont connues depuis 2007 et le choix du meilleur scénario depuis 2010.



ASSOCIATION SAUVEGARDE ET CHEMINEMENT DES EAUX À FRESNES

Mais tout ceci confirme notre analyse, les Maires ont été dépouillés de leur compétence en matière d'assainissement, pourtant ils portent seuls la responsabilité d'assurer la salubrité et la sécurité des biens et des personnes de leurs administrés et donc d'avoir le devoir de rechercher auprès des organismes et administrations compétentes les solutions techniques et financières.

C'est dans cet esprit, que j'ai écrit à tous les candidats déclarés aux élections municipales pour connaître leur volonté (et celle de leur liste) de prendre position pour la construction de ce bassin. Tous ont répondu favorablement, bien sur avec des variantes de méthodologie, mais je ne ferai pas d'analyse comparée, par soucis de neutralité absolue, car pour nous l'essentiel reste l'objectif final. Après il nous faudra apporter au nouvel Edile l'appui de notre connaissance de l'historique, de la complexité technique et administrative. Mais les Associations ne peuvent pas se substituer aux Elus, aussi le SECDEF a-t-il prévenu tous les candidats que dès la mise en place de la nouvelle municipalité **quelle qu'elle soit**, nous la mettrons en face de ses responsabilités, afin de faire aboutir les solutions techniques ad hoc et d'engager immédiatement le dialogue ; sinon le bras de fer ; avec les structures administratives compétentes. Et ce sans attendre le prochain orage dévastateur.

Puisse la commission de Mme la Sous-Préfète nous fournir rapidement le parapluie administratif !

Le Président, Claude BEVAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a horizontal line extending to the right and a diagonal line crossing it from the bottom left.

ASSEMBLEE GENERALE

Le présent bulletin est édité autant pour les listes en compétition pour les élections municipales, que pour les adhérents de SECDEF.

L'Assemblée Générale se tiendra le **MERCREDI 13 MAI 2020**.

Un bulletin tenant lieu de confirmation et de convocation sera publié fin avril. Il fera le point sur l'avancement du Projet et les actions mises en œuvre par la nouvelle municipalité. A ce titre le nouvel Edile, sera comme de coutume, invité pour les présenter.

Pour concilier les agendas, la date du 13 mai pourrait évoluer.

Ce bulletin énoncera les différentes problématiques techniques par quartier.

L'AG sera scindée en 2 parties :

-une partie publique, pour une information la plus large possible tant il a semblé que la complexité du dossier était mal connue.

-une partie formelle, où seuls les adhérents à jour de leur cotisation, pourront participer et voter.

ADHESION

Vous êtes satisfaits de l'action du SECDEF, vous êtes intéressés et vous voulez soutenir son action ? Alors confirmez ou adhérez !

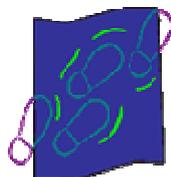
Les finances du SECDEF sont très confortables, et le SECDEF ne demande aucune subvention ce qui lui confère une totale indépendance de parole et d'action.

Il vous sera demandé une cotisation minimum de 10 € pour matérialiser votre engagement. Alors adhérez car sans vous le SECDEF ne serait rien !

Ci-dessous le bordereau d'adhésion à compléter et à retourner avec votre versement à SECDEF - Chez M Claude BEVAN - 45 avenue de la Liberté - 94260 FRESNES



SECDEF



www.secdef.fr

BULLETIN D'ADHESION A SECDEF

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. (facultatif) : _____ E-Mail _____

Je déclare adhérer à l'association **SECDEF** pour l'année **2020**.

Je règle la cotisation de _____ Euros par chèque bancaire à l'ordre de « **SECDEF** »

Fait le :

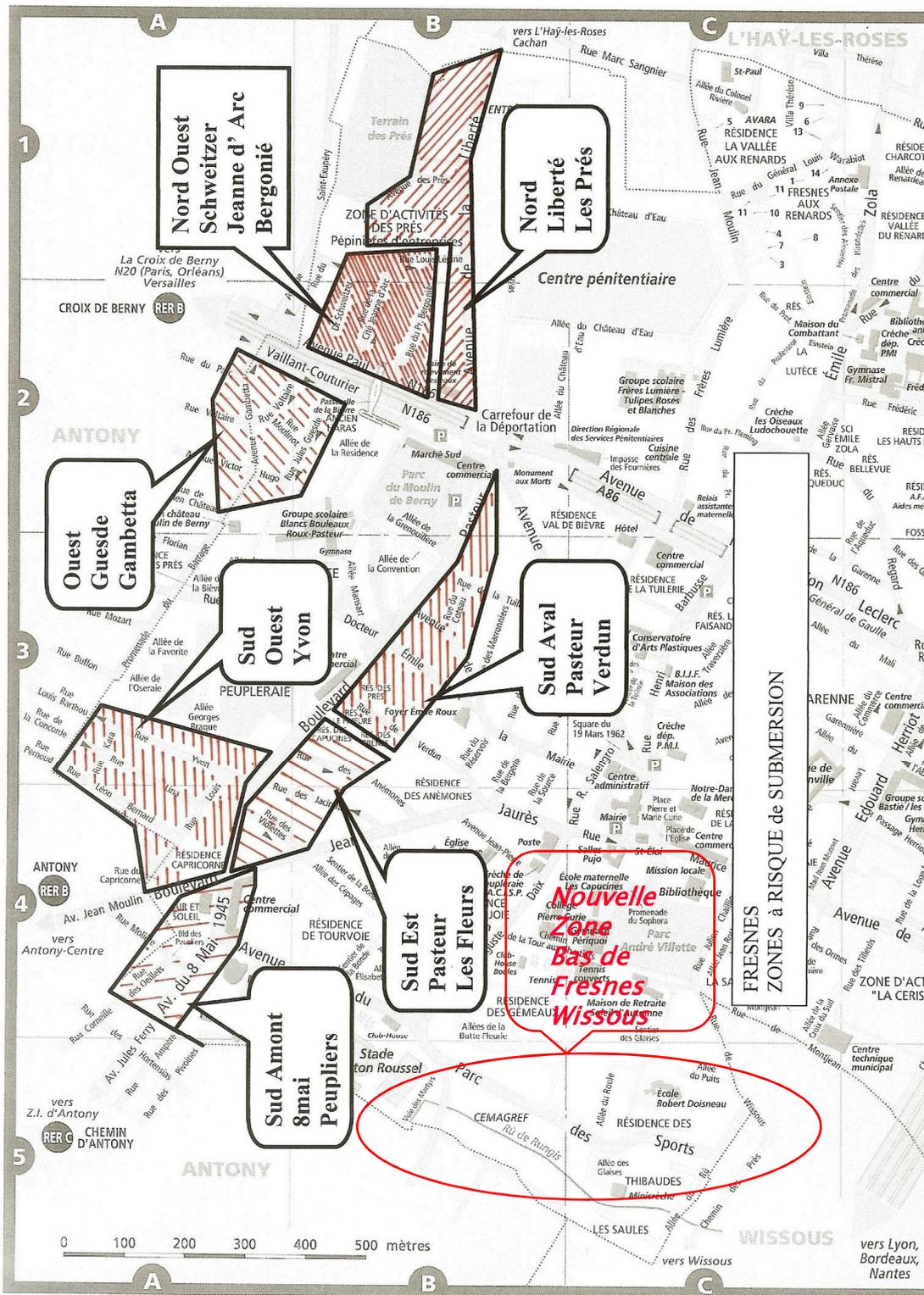
A :

Signature :

Coupon à retourner avec votre règlement à :

SECDEF – chez Claude BEVAN
45, avenue de la Liberté – 94260 FRESNES

ASSOCIATION SAUVEGARDE ET CHEMINEMENT DES EAUX À FRESNES



Bulletin d'information local édité par :
SECDEF 45 Avenue de la Liberté - 94260 FRESNES / Tél. : 06 32 65 18 24
 email : contact.secdef@free.fr
 Directeur de publication : bureau de l'association
 Rédaction : C. BEVAN / bureau - Maquette : C. BEVAN / S. CHARLES
 Adhésion à **SECDEF** : 10 € par an et par famille